

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

7 JUILLET 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 7 juillet 2014 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents (tes) les conseillers (ères), mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Onze (11) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2014-07-116 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point varia ouvert et en y ajoutant le point suivant, à savoir :

- Dos d'âne.

ADOPTÉE

2014-07-117 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 9 JUIN 2014

Attendu que les membres du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ces procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés tels que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2014;
- Procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 juin 2014.

ADOPTÉE

2014-07-118 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 3 JUIN AU 7 JUILLET 2014

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 6 mai au 2 juin 2014, pour un montant de 68, 371.56 \$ et numérotés consécutivement de 2082 à 2111 pour les chèques de payes et de 2466 à 2510 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2014-07-119 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES STATION SERVICE
TURCOTTE & FILS – RÉPARATIONS TRACTEUR KJT –
FACTURES # 0003922 - 0003176**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COUOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures 0003922 et 0003176 pour une somme de 850.82 \$ incluant les taxes pour les réparations du tracteur KJT.

Considérant que le poste budgétaire pour ces dépenses est insuffisant, la dépense sera absorbée par le surplus des revenus de l'année s'il y a lieu ou si non le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

**2014-07-120 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES BPR –
HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – SURVEILLANCE DES
TRAVAUX – DESCRIPTION DES OUVRAGES – GÉRANCE –
FACTURES # 13032242, 13032243, 1332241**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures n° 13032242, 13032243 et 13032241 pour un total de 6,757.70 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant la surveillance des travaux dans le projet collecte, interception et traitement des eaux usées, assistance à la gérance et les activités relatives à l'exploitation des ouvrages pour la période du 2014-03-29 au 2014-06-06.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2014-07-121 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE SERVITECH –
HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – SUIVI DOSSIER
EXPROPRIATION TERRAIN DES BASSINS - FACTURE #
50004738**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 50004738 pour un total de 11,999.08 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels concernant le suivi et la confrontation relativement au projet d'assainissement des eaux usées de la municipalité dans le dossier d'expropriation du terrain des bassins pour la période du 2014-03-06 au 2014-05-23.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2014-07-122 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE JASMIN ET RÉGIS
IMBEAULT INC - FACTURE # 3660**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 3660 pour un total de 1,270.86 \$ incluant les taxes pour creuser fossés entrée est du village, rue de la Falaise et rue Mgr Ross.

ADOPTÉE

**2014-07-123 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES JASMIN ET RÉGIS
IMBEAULT INC – FACTURES # 3679 ET 3686**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures n° 3679 et 3686 pour un total de 3,252.18 \$ incluant les taxes pour achat de gravier et nivelage routes secondaires.

ADOPTÉE

**2014-07-124 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE JASMIN ET RÉGIS
IMBEAULT INC - FACTURE # 3680**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture n° 3680 pour un total de 2,165.44 \$ incluant les taxes pour creuser fossés ROUTE DES Grosses-Roches.

ADOPTÉE

**2014-07-125 AUTORISATION DE LA DÉPENSE – ACHAT D'UN VOYAGE
D'ASPHALTE FROID – BAUVAL TECH-MIX – AFFECTATION DU
SURPLUS ACCUMULÉ**

Considérant qu'il reste encore une partie de la route des Grosses-Roches à réparer et qu'il ne reste plus d'asphalte en vrac;

Considérant que l'asphalte en vrac non utilisée pourra servir à réparer la route le printemps prochain sans être obligé d'attendre après le dégel pour en commander;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour l'achat d'un voyage d'asphalte froid d'environ 37 tonnes auprès de la compagnie Bauval Tech-Mix pour réparer la route des Grosses-Roches.

Considérant que le poste budgétaire pour ces dépenses est insuffisant, la dépense sera absorbée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2014-07-126 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2013

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches approuve le dépôt des indicateurs de gestion 2013 tel que soumis par la directrice générale.

ADOPTÉE

Le conseiller monsieur Jean-Guy Ouellet se retire des délibérations considérant que le prochain point concerne la propriété d'un membre de sa famille.

2014-07-127 DÉROGATION MINEURE 2014-15003

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2014-15003 :

Usage destiné : Usage et bâtiment temporaire roulotte de villégiature.

Nature de la demande : Permettre l'installation d'un troisième bâtiment complémentaire sur un terrain sans usage principal et sans bâtiment principal.

Bâtiment de type abri de 11 pieds x 16 pieds situé devant la roulotte de villégiature.

Permettre un revêtement de type « SUNTUF » pour la toiture de ce bâtiment.

Permettre la superficie des trois bâtiments.

Permettre un bâtiment complémentaire sur un terrain sans usage principal et sans bâtiment principal. Cette demande vise à régulariser la présence d'un bâtiment complémentaire de type remise de 3.11 mètres x 3.10 mètres qui est existant sur le terrain.

Raisons : Le propriétaire souhaite se faire un abri sur la galerie pour se protéger des intempéries.

Présentement il y a une roulotte de villégiature et deux bâtiments de 3.10 mètres x 3.10 mètres chacun. Un de ces bâtiments a fait l'objet d'un permis et d'une dérogation mineure. Résolution 2003-90 le 9 juillet 2003. Le second bâtiment aurait été érigé sans permis vers 2009 selon le propriétaire. Étant donné que le propriétaire souhaite conserver les deux bâtiments existants et en ajouter un troisième, il faudrait que celui érigé vers 2009 soit aussi autorisé par la municipalité.

Ladite demande est soumise par Madame Claudette Bélanger le site concerné est sur le lot 3 169 532 et l'adresse est la suivante : 202, rue de la Mer, Grosses-Roches (Québec) G0J 1K0

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil municipal que la demande de dérogation mineure 2014-15003 devrait être acceptée en partie, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil municipal de Grosses-Roches, il a été proposé par la conseillère madame Pâquerette Coulombe et résolu à la majorité, d'approuver la demande de dérogation mineure 2014-15003 déposée par Madame Claudette Bélanger.

ADOPTÉE

La conseillère madame Pâquerette Coulombe se retire des délibérations considérant que le prochain point concerne sa propriété.

2014-07-128 DÉROGATION MINEURE 2014-15004

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2014-15004 :

Usage destiné : Bâtiment complémentaire résidentiel.

Nature de la demande : Permettre une marge de recul avant de 2.56 mètres au lieu du minimum requis de 3.0 mètres pour la remise existante de 3.15 mètres x 3.75 mètres.

Permettre que la remise empiète dans la cour avant.

Raisons : Régulariser l'implantation de la remise afin de la rendre conforme.

Ladite demande est soumise par Madame Pâquerette Coulombe le site concerné est sur le lot 3 170 142 et l'adresse est la suivante : 153, rue Saint-Jean, Grosses-Roches (Québec) G0J 1K0

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil municipal que la demande de dérogation mineure 2014-15004 devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil municipal de Grosses-Roches, il a été proposé par madame Nathalie Ayotte et résolu unanimement, d'approuver la demande de dérogation mineure 2014-15004 déposée par Madame Pâquerette Coulombe.

ADOPTÉ

**2014-07-129 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 302
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 239 SUR LES
CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR LA ZONE 12-R**

Considérant qu'une demande a été transmise afin de modifier le règlement numéro 239 sur les conditions d'émission des permis de construction dans la Zone 12-R;

Considérant que la demande vise principalement à permettre la construction avec un seul service dans certaines zones du périmètre urbain;

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE
APPUYÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le projet de règlement numéro 302 modifiant le règlement numéro 239 sur les conditions d'émission des permis de construction de la Municipalité de Grosses-Roches, afin de modifier les conditions auxquelles la construction de résidences est permise dans la Zone 12-R.

Que l'assemblée publique de consultation prévue par les articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit tenue à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, le lundi 11 août 2014 à 19h30.

ADOPTÉE

**2014-07-130 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR CALIBRATION
CAPTEUR DES RÉACTEURS UV**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour faire la calibration du capteur des réacteurs UV auprès de la compagnie Brault Maxtech pour une somme de 750 \$ plus taxes et transport.

ADOPTÉE

**2014-07-131 AUTORISATION TEMPORAIRE POUR GARDE DE CHEVAUX AU
108 ROUTE 132 EST**

Considérant que monsieur Paul Harrisson, propriétaire au 108, route 132 Est sollicite la permission de garder ses deux chevaux chez lui les fins de semaine durant la période estivale ainsi que durant les vacances de la construction du 20 juillet au 2 août;

Considérant que cette demande concerne une propriété dans le périmètre urbain;

Considérant qu'une partie des propriétaires avoisinants concernés ont signé une lettre ne voyant pas d'objection à la garde des chevaux durant la période estivale;

Considérant que le propriétaire s'engage à faire un enclos temporaire pour sécuriser les lieux et nettoyer tous les jours les excréments;

Considérant que le règlement de zonage et la grille des spécifications n'autorisent pas l'usage agriculture (incluant ferme ou ranch) dans la zone concernée;

Considérant que le règlement sur la qualité de vie numéro 300 Chapitre 4 mentionne :

ARTICLE : 4.40 AUTRES ANIMAUX

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de garder un ou des animaux de ferme qui troublent la paix à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité.

Considérant que certains élus trouvent que la garde des deux chevaux ne troublera pas la paix dans le secteur concerné ;

Considérant que certains élus désirent s'en tenir à la réglementation en vigueur ;

Considérant que les élus sont divisés sur la demande, le vote est demandé, à savoir :

Monsieur Dominique Ouellet, pour
Madame Lucille Marin, contre
Monsieur Jean-Guy Ouellet, pour
Madame Pâquerette Coulombe, pour,
Madame Nathalie Ayotte, contre
Monsieur Jean-Yves St-Louis, pour

En conséquence,

Il est résolu à la majorité du Conseil municipal d'accepter la demande de monsieur Paul Harrison déposé à la présente assemblée concernant l'autorisation de garder deux chevaux sur son terrain les fins de semaine durant la période estivale 2014 et durant les vacances de la constructions.

QUE le Conseil municipal se réserve le droit d'annuler cette autorisation en tout temps s'il juge que cela créer des conflits dans le voisinage ou autres problèmes qui pourraient survenir.

ADOPTÉE

VARIA :

Dossier subvention salariale poste centre récréotouristique : Le Conseil a décidé d'annuler le poste de préposé au centre récréotouristique vu la difficulté à recruter du personnel et qu'il y a déjà 4 semaines d'écoulées pour le projet.

Test de pression des bornes-fontaines : Le maire avise qu'il y a présentement des démarches entreprises pour faire l'acquisition des équipements et mettre le service en commun. Le sujet est reporté à une séance subséquente.

Fixer rencontres pour préparer plan d'action Pacte rural : Le Conseil prévoit commencer les rencontres en septembre.

2014-07-132 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 21 h 05.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

Je soussigné André Morin, maire, approuve toutes les résolutions contenues au procès-verbal du 7 juillet 2014.

André Morin, maire